

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 janvier 2006

CP 06/01-03

ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART PAR LE CONSEIL GENERAL

Dans le cadre des « Semaines d'Art », le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, en organisant annuellement une exposition-concours, encourage les artistes de la Région Midi-Pyrénées et des départements limitrophes afin de donner plus de retentissement à leurs créations.

Cette année encore, la collectivité a réuni un jury placé sous la présidence de Monsieur le Président, qui a procédé à l'attribution des prix suivants :

- ☞ Marie-Jeanne BARDIERE « Le Tarn – hommage au fleuve »
- ☞ Bernard REGIS « Evanescence »
- ☞ Rudolph WACKERS « Nu debout »
- ☞ Alain DARRIET « Paysage aux tours »
- ☞ Patrick RABASSA « Méditation »
- ☞ Guy DORGUYVAL « La descente aux enfers »

Ces œuvres d'art primées font l'objet d'un achat par le Conseil Général pour un montant global de 12 500,00 €.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et de :

- ☞ décider du principe de l'acquisition des œuvres primées
- ☞ m'autoriser à imputer la dépense correspondante au chapitre 216-311 – collections et œuvres d'art, du Budget Départemental

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 janvier 2006

CP 06/01-03

**ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART
PAR LE CONSEIL GENERAL**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'acquérir pour un montant global de 12 500,00 € les oeuvres
suivantes primées dans le cadre des « Semaines d'Art » :
 - 📖 Marie-Jeanne BARDIERE « Le Tarn – hommage au fleuve »
 - 📖 Bernard REGIS « Evanescence »
 - 📖 Rudolph WACKERS « Nu debout »
 - 📖 Alain DARRIET « Paysage aux tours »
 - 📖 Patrick RABASSA « Méditation »
 - 📖 Guy DORGUYVAL « La descente aux enfers »
- Autorise Monsieur le Président à imputer la dépense correspondante au
chapitre 216-311 – collection et oeuvres d'art, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,